



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction générale de l'Aviation civile**

Service national d'Ingénierie aéroportuaire  
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest  
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques

Nos réf. : N° 1631

Vos réf. : votre courriel du 27 juillet 2021

Affaire suivie par : Marie-Christine Texier

[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 05 57 92 81 61

Mérignac, le 12 octobre 2021

D.D.T.M. de l'Aude  
Service Aménagement Territorial  
Ouest

par mail :

[nicolas.leriche@aude.gouv.fr](mailto:nicolas.leriche@aude.gouv.fr)

**Objet** : PLU – Commune de Floure

C:\Users\sebastien.jalet\Documents\1\_TRAVAIL\_MERIGNAC\R6\PLU arrêté\_Floure.odt

Par courriel cité en référence, vous nous informez que par délibération du 29 juin 2021 la commune de Floure a arrêté le projet de son plan local d'urbanisme.

En application des dispositions de l'article de L.153-16 du Code de l'urbanisme, vous nous transmettez pour avis ce document.

L'étude de ce dossier appelle de ma part les remarques suivantes :

**1 - Liste des servitudes d'utilité publique** : elle n'est pas jointe au dossier, il est impossible de s'assurer de la reprise des servitudes d'utilité publiques T4, T5 et T7 dont le gestionnaire est l'Aviation civile :

**2 - Plan des servitudes d'utilité publique** :

La servitudes T5 est bien restituée sur le document.

Les servitudes T4 et T7 ne se représentent pas sur le plan des servitudes.  
Toutefois, elles peuvent, par exemple, apparaître dans la légende du plan comme suit :

T4 – Servitude de balisage (s'applique sur le même périmètre que la T5)

T7 - servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (s'applique en dehors du périmètre grevé par la T5)

